



Décision n° CODEP-CAE-2025-010046 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 26 mars 2025 autorisant la modification notable des modalités d’exploitation autorisées de l’installations nucléaire de base n° 116

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-21 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 12 mai 1981 modifié autorisant la Compagnie générale des matières nucléaires à créer, dans son établissement de La Hague, des usines de traitement d’éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire. Usine dénommée « UP3-A » ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-CAE-2024-046162 du 21 août 2024 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable d’Orano Recyclage transmise par courrier ELH-2024-045534 du 22 juillet 2024 portant sur la création des règles générales d’exploitation pour les équipements noyau dur des bâtiments BC/BU (bloc commandement/bloc utilités) et BE (Bloc entreposage) et l’ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier ELH-2024-074026 du 26 novembre 2024 ;

Décide :

Article 1^{er}

Orano Recyclage, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 116 dans les conditions prévues par sa demande du 22 juillet 2024 susvisée, ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier ELH-2024-074026 du 26 novembre 2024.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d’État par l’exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 26 mars 2025.

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection
et par délégation,
le directeur des déchets, des installations de recherche et du cycle

Cédric MESSIER